COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, mardi 1er octobre 2024

Solidarité internationale : 6 projets soutenus par la Métropole et l'Agence de l'eau pour l'accès à l'eau potable

Vendredi 27 septembre 2024, le Conseil Métropolitain a voté son soutien à 6 projets solidaires en matière d'eau et d'assainissement sur 3 continents différents. Portés par des associations locales et nationales, ces initiatives permettront de développer l'accès à l'eau potable et permettre un meilleur traitement des eaux usées. Au total, 232 171 euros sont apportés par la Métropole en plus du soutien équivalent de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Reconnu comme territoire pionnier dans sa gestion et le traitement de l'eau, Grenoble Alpes Métropole se mobilise pour la deuxième année consécutive en faveur d'actions de solidarité internationale en matière d'eau et d'assainissement.

Sensible à la question de l'accès à l'eau pour tous depuis 10 ans, la Métropole a naturellement consacré une enveloppe budgétaire annuelle à hauteur de 232 171 euros en soutien aux pays en voie de développement. Ce montant est doublé par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse pour atteindre près de 480 000 euros par an.

Pourquoi la Métropole s'engage ?

Sollicitée chaque année pour soutenir des projets de coopération internationale au bénéfice de collectivités en Afrique ou en Asie, la Métropole a choisi de répondre aux demandes des associations à travers un Appel à Projets appuyé par l'expertise technique de l'association « Programme Solidarité Eau » (PS-Eau).

Lancé entre le 3 juin et le 5 juillet 2024, cet appel à projets a suscité l'intérêt de 36 dossiers dont la qualité rend l'analyse du comité de pilotage de plus en plus complexe**. En accord avec ses valeurs de justice sociale, d'égalité et de solidarité, la Métropole a décidé d'apporter une aide financière d'envergure pour six projets dont deux sont déclarés en zone rouge (zone formellement déconseillée aux ressortissants français). Cet appui financier se fait via l'intermédiaire d'associations implantées sur place, sans retenir un critère d'attaches sur le territoire métropolitain.**

Comment sont choisis les lauréats ?

Les projets sélectionnés sont analysés par un comité de pilotage composé du conseil d'exploitation des Régies eaux et assainissement, d'élus de la Métropole, de représentants de l'administration et de l'Agence de l'Eau, à partir des critères de sélection définis dans le dossier de consultation et permettant de prioriser des projets visant à la satisfaction de besoins essentiels comme l'accès à l'eau potable et aux latrines.

- L'appel est ouvert aux associations locales, nationales (sous certaines conditions)
- Les projets ont pour objectif la satisfaction de besoins essentiels d'accès à l'eau et/ou à l'assainissement, sous la forme de formation, d'infrastructures, et/ou de renforcement institutionnel
- Les projets doivent proposer des modalités de gestion publique, communautaire ou locale, garantissant l'intérêt général et l'équité d'accès au service
- Seuls les projets d'un budget global minimum de 50K€ sont éligibles

Contact presse
Randa BERBOUCHE _ randa.berbouche@grenoblealpesmetropole.fr _ 06.82.85.02.08